

Conditions particulières de l'offre Pioneer

Ce contrat est conclu entre _____ (le Client) et The Duchy, opéré par ZZYX Road SARL-S, numéro B221941 (le Fournisseur).

PRÉAMBULE - Le Fournisseur met à disposition un monde virtuel en ligne (metaverse) restituant le Grand-Duché du Luxembourg, accessible sur invitation ou de manière publique via un ordinateur.

ARTICLE 1 - Le Fournisseur s'engage à placer, au plus tard une semaine après la réception des contenus, et dans le lieu le plus approprié sur la carte, le pavillon (boutique virtuelle) du Client. Pour ce faire, celui-ci enverra tout contenu graphique approprié décrit dans le guide de personnalisation établi par le Fournisseur.

ARTICLE 2 - Le Fournisseur s'engage à fournir au Client un lien spécifique lui permettant d'accéder à son pavillon depuis son site web.

ARTICLE 3 - En contrepartie, le Client s'engage à souscrire à l'offre Pioneer présentée au recto de la page. Celle-ci comporte un coût unique de personnalisation du pavillon de 750 euros, assortis d'un coût facturé pour chaque visite de 0,80€. Par visite, on entend l'entrée dans la zone géographique du pavillon d'un utilisateur via son avatar. Le Fournisseur pourra mettre à disposition du Client un dispositif permettant de déterminer ces visites. Quel que soit le trafic, le Client ne saurait être facturé plus de 750€/mois.

ARTICLE 4 - Le coût de personnalisation est dû à la livraison du pavillon, et les coûts par visite mensuellement à terme échu, sauf si le montant est inférieur à 100€ dans ce cas les factures seront émises trimestriellement.

ARTICLE 5 - Si le Client peut, moyennant une facturation de 100€, mettre à jour le contenu de son pavillon et ses éléments graphiques à tout moment.

ARTICLE 6 - L'engagement à l'Offre Pioneer est annuel et commence à la date de signature, la reconduction de l'offre est tacite à moins que le Client ne souhaite renouveler l'offre; dans ce cas il devra en informer le Client au moins un mois avant la date anniversaire.

ARTICLE 7 - Tout contenu spécifique, ou pavillon/bâtiment sur mesure fera l'objet d'un devis et facturation séparée.

ARTICLE 8 - En cas de litige, les tribunaux d'arrondissement de la ville de Luxembourg seront seuls compétents; toutefois, une solution à l'amiable sera toujours cherchée en amont.

Fait à Luxembourg, le _____

Pour le Fournisseur

Pour le Client

(faire précéder la signature de la mention "Bon pour accord")